



**ASA CANAL D'ILLE**

23 avenue Pasteur

66130 Ille sur Têt

Tél. : 04 68 50 22 08

Courriel : [asacanalille@gmail.com](mailto:asacanalille@gmail.com)

## PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi vingt-sept avril à dix-huit heures étaient réunis en Assemblée des Propriétaires, les adhérents de l'ASA du Canal d'Ille, à la Salle des Fêtes d'Ille sur Têt.

La séance est présidée par Etienne MARGALL, Président de l'ASA, Gérard SIMON, syndic faisant office de secrétaire.

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum n'est pas atteint, 72 personnes avec 318 voix sont présentes et 29 pouvoirs avec 227 voix sont représentées donc un total de 545 voix. Le quorum étant égal à la moitié plus une, soit 2898 voix sur 5795 voix, il clôt la séance à 18h10.

La deuxième réunion est ouverte à 18h15, 72 personnes sont présentes avec 318 voix et 29 pouvoirs sont représentées avec 227 voix représentées soit un total de 545 voix, s'agissant de la deuxième assemblée elle peut délibérer valablement.

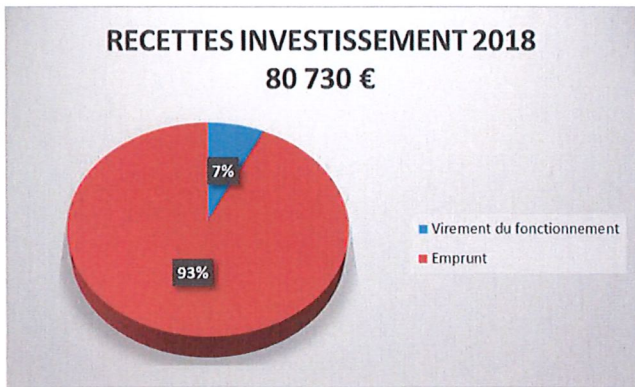
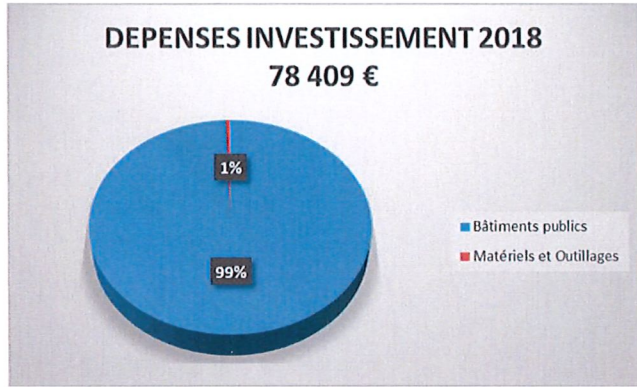
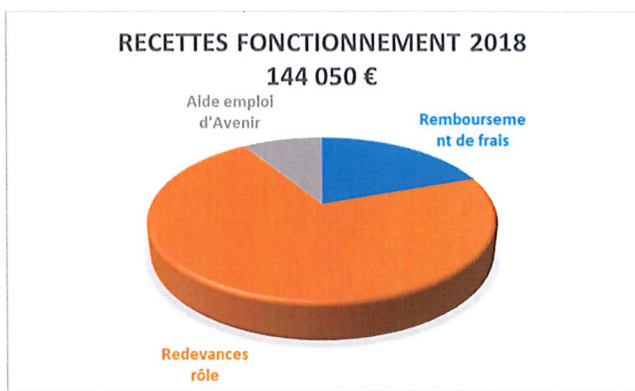
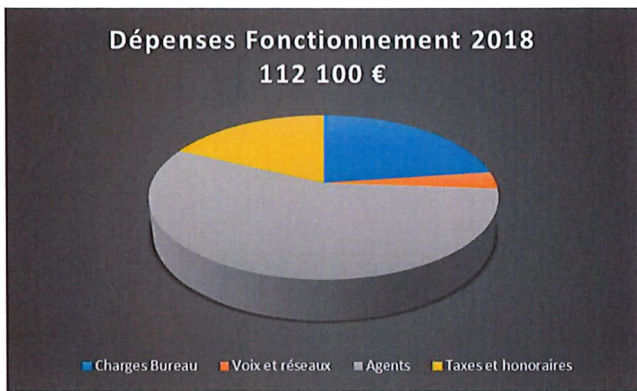
Le Président ouvre la séance en remerciant l'Assemblée de sa présence et présente l'ordre du jour :

- Présentation du rapport financier 2018, 2019, 2020 et 2021
- Présentation du rapport d'activités 2018, 2019, 2020 et 2021
- Election des syndics titulaires et suppléants
- Questions diverses

### Présentation du rapport financier 2018 à 2021

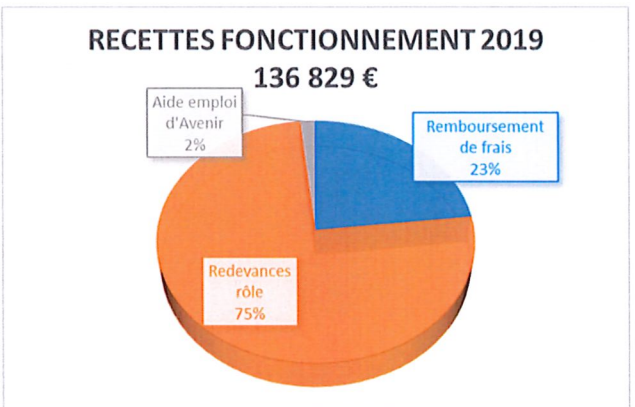
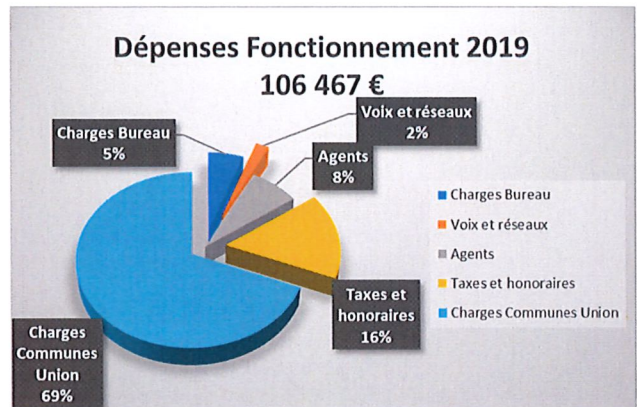
#### 2018

L'année 2018 se termine par un excédent de fonctionnement de 31 950 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 2 321 €.

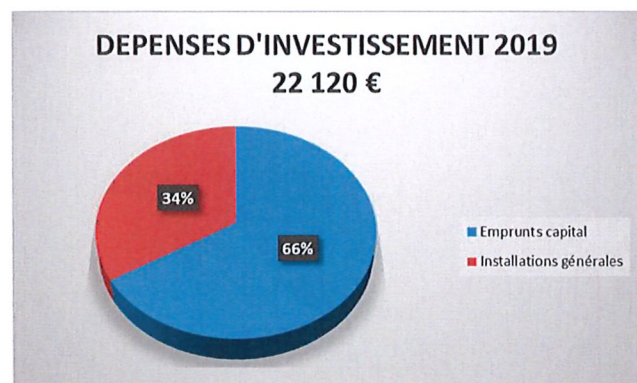


## 2019

L'année 2019 se termine avec un excédent de fonctionnement de 30 362 € et un déficit d'investissement de 18 711 €.

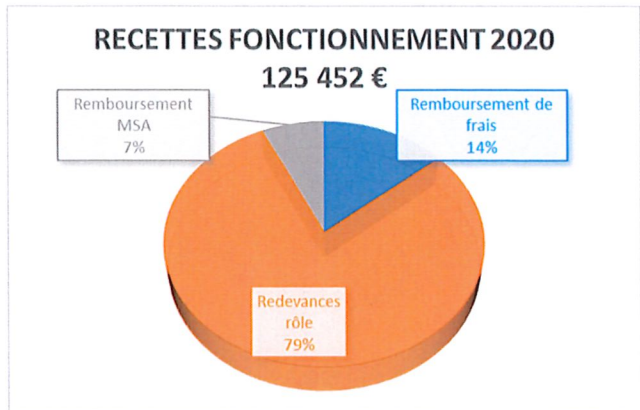
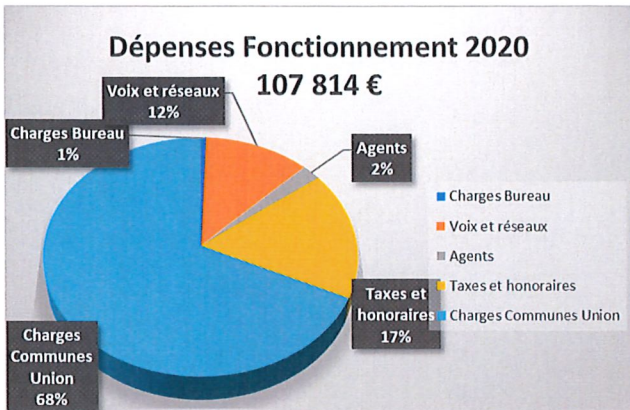


L'investissement présente une recette de 3 409 € qui correspond au virement du fonctionnement.

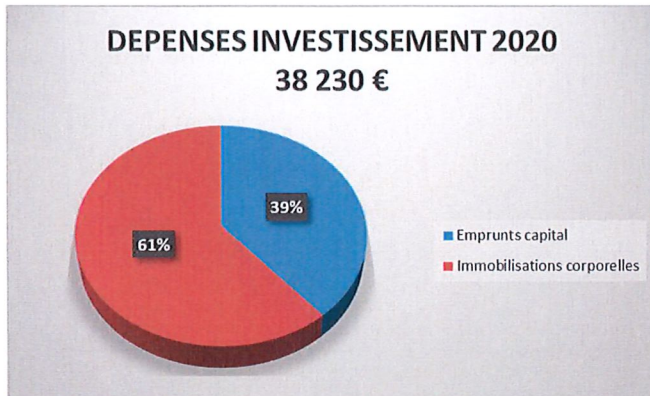


## 2020

L'année 2020 se termine avec un excédent de fonctionnement de 17 638 € et un déficit d'investissement de 16 110 €.

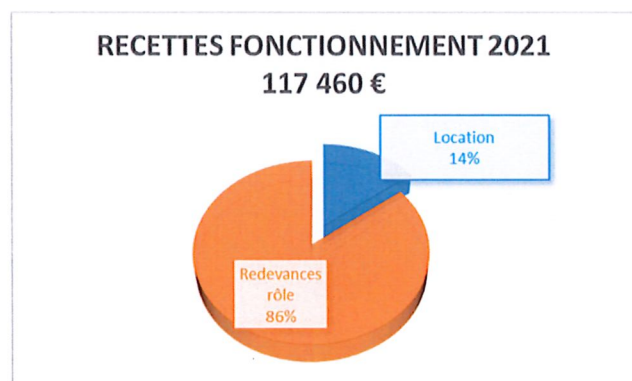
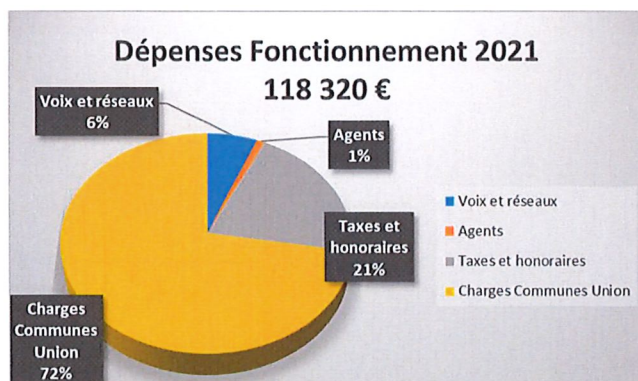


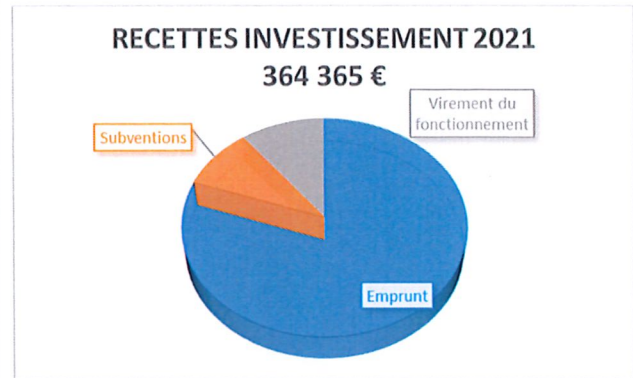
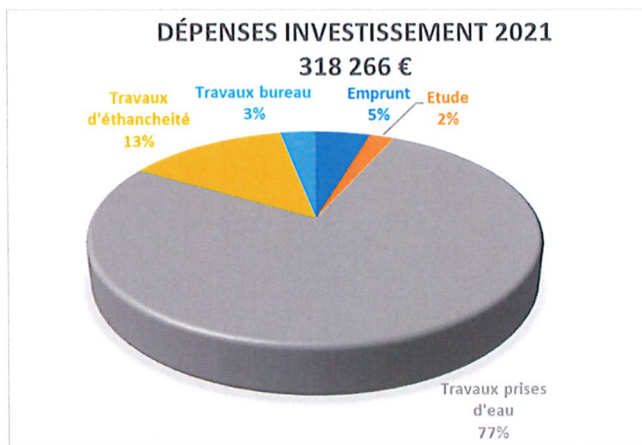
L'investissement présente une recette de 22 120 € qui correspond au virement du fonctionnement



## 2021

L'année 2021 se termine avec un déficit de fonctionnement de 860 € et un excédent d'investissement de 46 099 €.





### Résultat de clôture

	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 38 230,25		46 099,28	<b>7 869,03</b>
Fonctionnement	184 075,84	38 230,25	- 861,10	<b>144 984,49</b>
<b>TOTAL</b>	<b>145 845,59</b>	<b>38 230,25</b>	<b>45 238,18</b>	<b>152 853,52</b>

Sachant qu'il faut y déduire 23 550 € d'impayés.

**Le président demande à l'assemblée de délibérer sur le rapport financier des années 2018 à 2021.**

**L'assemblée approuve à l'unanimité et autorise le président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

## Présentation du rapport d'activités 2018 à 2021

### 2018

En aout, l'ASA du Canal d'Ille a acheté un local afin d'y installer le bureau des ASA et de créer une salle de réunion.

En septembre, nous avons créé l'Union des asa des Canaux d'Ille et Corbere afin de mutualiser le personnel de l'ASA du Canal d'Ille et du Canal de Corbere. Cette union a pour objet la gestion des agents techniques et administratifs.

Nous avons par la suite mis en place des conventions de prestations de services pour la gestion administrative de petites structures publiques qui n'avaient pas les moyens nécessaires pour respecter les obligations liées aux associations syndicales de propriétaires.

### 2019

Nous avons effectué un dossier de demande de subventions afin d'effectuer des travaux d'étanchéité du canal pour un montant total de 150 000 € h.t., le dossier a été accepté à hauteur de 80 %.

Nous avons fait faire une formation de garde particulier à tous nos agents, administratifs et techniques, afin qu'ils soient assermentés et protégés aux yeux de la loi.

## 2020

**En janvier**, il y a eu la tempête Gloria qui a engendré beaucoup de dégâts sur le canal principal ainsi que sur le canal de Bellagre et Casenove.

Nous avons eu 10 000 € de travaux de déblaiements du canal principal qui était complètement enseveli.

Le canal de Bellagre et Casenove qui passe en siphon sous la rivière Têt a été complètement emporté.

La prise d'eau du canal d'Ille a été aussi emportée et de ce fait, il y a 1/3 de l'eau habituelle qui entre dans le canal.

La tempête étant déclarée en catastrophe naturelle, nous pouvions avoir 100 % d'aide du Conseil Départemental, de la Région Occitanie, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Etat. Le souci, c'est qu'il fallait présenter les dossiers de travaux avant le 1er avril 2020 et l'inaccessibilité de nos ouvrages dans la rivière, vu le débit excessif de celle-là, ne nous a pas permis d'établir les travaux nécessaires au rétablissement de la prise d'eau et du Canal de Bellagre et Casenove.

Nous avons donc dû attendre la fin de l'année 2020 pour faire établir concrètement les travaux de remise en état à effectuer.

**En février**, nous avons effectué des travaux d'étanchéité du canal sur 230 mètres linéaires pour un montant de 23 450 € au niveau du Couvent par pose de géomembrane bitumineuse.

L'année 2020 a bien évidemment été fortement marquée par la pandémie et le confinement.

Malgré cela, on peut noter la très bonne capacité d'adaptation de l'Union des canaux qui n'a pas eu à stopper ses activités, ni eu recours au chômage technique.

Les deux agents administratifs ont ainsi maintenu leurs activités en télétravail et les gardes vannes ont continué leurs missions sur le terrain afin de garantir l'accès à l'eau et la mise en service des réseaux pour la saison d'irrigation estivale.

**En mars**, nous avons eu un problème avec nos locaux, en effet une voiture est qui était tracté par une autre est rentré dans notre façade, ce qui a créé de gros dégâts.

Nous avons effectué un constat à l'amiable avec la personne qui tractait le véhicule, mais vu qu'il n'était pas au volant de celui qui est entré en collision, l'assurance n'a pas fonctionné. Nous avons donc dû prendre en charge l'intégralité des travaux.

## 2021

En début d'année 2021, nous avons fait appel au bureau d'étude Gaxieu, afin de trouver des solutions pérennes et pas trop coûteuses pour la réhabilitation de la prise d'eau et du siphon. Plusieurs propositions ont été étudiées par la police de l'eau et l'office français de la biodiversité et les deux solutions retenues sont :

- La mise en place de tétrapodes non-fixe à la prise d'eau par hélicoptère en terminant par le déversement de matériaux prélevés sur place entre les tétrapodes
- Réalisation d'un forage dirigé pour le siphon du Canal de Bellagre et Casenoves

Des études de sol ont dû être effectuées et en septembre l'appel d'offres a été lancé. Nous avons dû créer une piste d'accès en novembre 2020 et nous commençons les travaux de forage dirigé le 02 mai 2022.

En effet, la Police de l'Eau et l'Office Français de la Biodiversité nous ont imposé ce calendrier afin de respecter les réglementations liées à la catégorie piscicole de la rivière.

Le 13 janvier 2021, le collectif France Nature Environnement a déposé une requête au tribunal administratif afin de faire annuler les arrêtés préfectoraux de débit réservé.

En effet, en 2017, les arrêtés préfectoraux de débit réservé ont été pris afin d'augmenter le débit minimum à laisser en rivière à 1200l/s à compter du 1er janvier 2018.

FNE souhaiterait que le préfet arrête ces débits au minimum biologique qui est entre 1800l/s et 2200l/s.

L'ASA du Canal d'Ille étant directement concerné, s'est associé avec d'autres canaux afin de prendre un avocat et ont ainsi déposé un mémoire de défense en avril 2021.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, qui est le service de tutelle des ASA à la Préfecture, a été mis en demeure par le tribunal administratif en janvier 2022 de fournir un mémoire de défense.

Ce dernier a été déposé en février 2022. Une date d'audience doit être déterminée et le jugement sera rendu 1 mois après.

Si FNE a gain de cause, nous devons tout mettre en œuvre pour respecter les nouveaux débits réservés, ce qui voudra dire des tours d'eau entre canaux toute l'année.

**Le président demande à l'assemblée de délibérer sur le rapport d'activités des années 2018 à 2021.**

**L'assemblée approuve à l'unanimité et autorise le président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

## Renouvellement des syndics

N'ayant pas fait d'Assemblée des Propriétaires depuis 2018, nous devons renouveler tous les syndics.

Les syndics titulaires renouvelables sont :

<b>DANIEL BLANC</b>	<b>JEAN-PIERRE BOUSQUET</b>	<b>BEATRICE BOUZAN</b>	<b>PATRICE CALMON</b>
JOSE COLCHERO	BERNADETTE DEMAY	STEPHANE FRIEDERICK	ETIENNE MARGALL
JACQUES RONDE	GERARD SIMON	RONDE JACQUES	CHANARD MAURICE

Les syndics suppléants sont :

BO MARCEL et HERBERT

Monsieur Jacques PONS nous a signalé qu'il ne souhaitait pas être renouvelé. Le président précise aussi que les deux suppléants ne viennent jamais aux réunions et que donc s'il y a des personnes intéressées elles peuvent prendre leur place.

Les autres syndics souhaitent être renouvelés. Monsieur François GARCIA se propose de prendre la place de Monsieur Jacques PONS. Monsieur Marc SIMON souhaiterait aussi être intégré au

Conseil Syndical, Monsieur Maurice CHANARD lui cède sa place de titulaire et préfère prendre une place de suppléant. Monsieur Philippe VILANOVA exprime aussi son souhait d'intégrer le Conseil Syndical en tant que suppléant. Plus aucun candidat ne se manifeste.

**Le président demande à l'assemblée de délibérer sur l'élection et le renouvellement des syndics. L'assemblée approuve à l'unanimité et autorise le président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

Le Conseil Syndical se présente donc comme suit :

Syndics Titulaires :

DANIEL BLANC	JEAN-PIERRE BOUSQUET	BEATRICE BOUZAN	PATRICE CALMON
JOSE COLCHERO	BERNADETTE DEMAY	STEPHANE FRIEDERICK	ETIENNE MARGALL
JACQUES RONDE	GERARD SIMON	MARC SIMON	FRANCOIS GARCIA

Syndics Suppléants :

CHANARD MAURICE	VILANOVA PHILIPPE
-----------------	-------------------

## Questions Diverses

- Une personne précise qu'il y a plein de soucis avec le siphon du lotissement de la Cazette, l'ASA répond qu'elle avait prévenue la Mairie ainsi que le bureau d'étude que ça allait être compliqué à gérer, Monsieur Philippe VILANOVA rajoute qu'il serait judicieux de faire un courrier aux propriétaires du lotissement afin de les informer de la position que l'ASA avait prise avant la confection de ce siphon.
- Madame Béatrice BOUZAN demande si les réunions du 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois reprendront. En effet, le président et quelques syndics se réunissent le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois au bureau à 18h afin de recevoir les propriétaires qui rencontrent des difficultés. Avec le Covid-19 ce rendez-vous a été suspendu mais le président précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mai, ces permanences peuvent reprendre.

Plus de questions, le président clôture la séance à 19h15.



Le Président,

Etienne MARGALL

ASA DU CANAL D'ILLE

23 avenue Pasteur – 66130 Ille sur Têt

Tél. : 04 68 50 22 08 – Courriel : [asacanalille@gmail.com](mailto:asacanalille@gmail.com)